



Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2021 de l'association Région de Nyon

À la mémoire de Patrick Bréchon

Membre puis président de la Commission de gestion de 2016 à 2021

Décédé le 18 août 2021

Il s'est dit : « Allons-y quand même ! ... »
Et celui-ci plus loin qui dit de même, et ce troisième,
bien qu'ils ne puissent pas se voir les uns les autres,
mais ils se parlent les uns les autres,
il s'appellent les uns les autres [...] ;
et lui, pendant ce temps, là-haut, qui regarde,
et eux ils font.

Charles Ferdinand Ramuz, Passage du poète

1. Préambule

Madame la Présidente du Conseil intercommunal,
Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués au Conseil intercommunal,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction,
Mesdames et Messieurs les membres du personnel du Secrétariat de l'association Région de Nyon,

Conformément à l'art 27 des [Statuts de l'association Région de Nyon](#) et à l'art 16 al 3 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#), la Commission de gestion (CoGes) du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon vous présente son rapport sur la gestion de l'exercice 2021.

La Commission tient à remercier les membres du Comité de direction (CoDir) ainsi que le personnel du Secrétariat de l'association Région de Nyon pour leur disponibilité, leurs explications ainsi que pour leurs réponses à nos questions tout au long du travail résultant dans ce rapport.

Le présent rapport concerne la gestion de l'exercice de l'association du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et est le premier rapport rédigé par l'actuelle CoGes qui a été constitué après le renouvellement des autorités de l'association Région de Nyon lors de la séance du Conseil intercommunal de juin 2021.

2. Table de matière

1. Préambule	2
2. Table de matière	2
3. Résumé	2
4. Analyse approfondie de deux thèmes	3
5. Suivi des recommandation émises par la Commission de gestion en 2020	7
6. La Rapport annuel 2020 de l'association Région de Nyon	7
7. La Commission de gestion en 2020	13
8. Résumé des recommandations émises en conclusion de l'analyse	13
9. Liste des annexes	14
10. Projet de décision	15

3. Résumé

Pour son rapport sur la gestion de l'exercice 2021, sur la base de son évaluation du travail effectué par la Commission de gestion 2016-2021 en 2019 et en 2020, la nouvelle CoGes 2021-2026 a décidé d'adapter sa méthode de travail d'analyse ainsi que la manière de formuler son rapport. La structure du Rapport de la CoGes sur la gestion de l'exercice 2021 est légèrement différente de celle de ses précédents rapports annuels.

L'analyse approfondie de deux domaines de la gestion et les conclusions qui en découlent, précèdent un chapitre traitant du suivi des recommandations émises en 2021 par la CoGes dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2020 (cf. chapitres 4 et 5). Puis vient une analyse succincte par chapitre du Rapport annuel 2021 du CoDir de l'association Région de Nyon (cf. chapitre 6). Le rapport conclut avec plusieurs recommandations formulées sur la base des conclusions tirées de l'ensemble de l'analyse de la gestion par le CoDir de l'association Région de Nyon en 2021 (cf. chapitre 8). Pour terminer, plusieurs annexes complètent le présent rapport (cf. chapitre 9).

En conclusion de son analyse de gestion de l'exercice 2021 par le Comité de direction, la Commission de gestion recommande au Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon d'approuver la gestion du Comité de direction de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 de l'association Région de Nyon, et de lui donner décharge (cf. chapitre 10).

4. Analyse approfondie

La CoGes s'est penchée sur deux thèmes particuliers qui ont, chacun à sa manière, marqué la gestion de l'association Région de Nyon durant l'année 2021 :

- [Changement de législature et suivi de l'audit conduit entre automne 2019 et printemps 2020](#)
- [L'association Région de Nyon et le tourisme régional](#)

4.1 Changement de législature et suivi de l'audit conduit entre 2019 et 2020

Observations

Au printemps 2021 ont eu lieu les élections communales dans le canton de Vaud avec, entre autres, le renouvellement des autorités délibérantes et exécutives dans les Communes membres de l'association Région de Nyon. Fin juin 2021 les déléguées et délégués du Conseil intercommunal renouvelé ont été installés et assermentés. Les membres du nouveau CoDir ont également été élus et assermentés. Cinq nouveaux membres du CoDir ont ainsi rejoint quatre membres sortant pour composer la nouvelle équipe exécutive sous la direction d'un nouveau président.

S'est suivi en été 2021 la distribution des différents dicastères et la passation des responsabilités au sein de ces dicastères. Seul Pierre-Alain Schmidt a gardé la responsabilité pour le même domaine politique au sein du CoDir que précédemment. Tous les autres domaines politiques ont été redistribués.

Mise en œuvre des recommandations résultant de l'audit conduit

Comme relevé par la CoGes dans son rapport sur la gestion 2020, trois aspects étaient au centre du premier volet de l'audit conduit en 2019 et 2020 :

- La gouvernance
- La stratégie
- La communication

Le 11 juin 2021, et en réponse à la recommandation 4/2020, le CoDir a donné l'accès à la CoGes aux conclusions du deuxième volet de l'audit conduit, qui visait notamment à analyser le domaine des ressources humaines de l'administration de l'association Région de Nyon ainsi que les relations entre le CoDir et le personnel du Secrétariat.

Les Commissions consultatives du CoDir

Selon l'information du CoDir reçu en mai 2022, il existe actuellement trois Commissions consultatives (pour les domaines politiques de la culture, du sport et du tourisme) dont le but principal est d'aviser le CoDir au sujet des divers thèmes en lien avec l'expertise des membres de ces commissions.

Dans le passé, la CoGes a régulièrement fait part de sa préoccupation quant à la composition, l'organisation et la transparence du travail des différentes commissions consultatives du CoDir. En outre, plusieurs interpellations et postulats avaient comme objet des préoccupations similaires.

La CoGes note avec plaisir que les questions liées notamment à la composition de ces commissions ont été passées en revue dans le cadre de la prise des responsabilités du nouveau CoDir à partir de l'été 2021.

Pour les détails sur la composition des différentes Commission consultatives du CoDir au 31 décembre 2021 merci de bien vouloir consulter l'[annexe 1](#) à la fin de ce rapport.

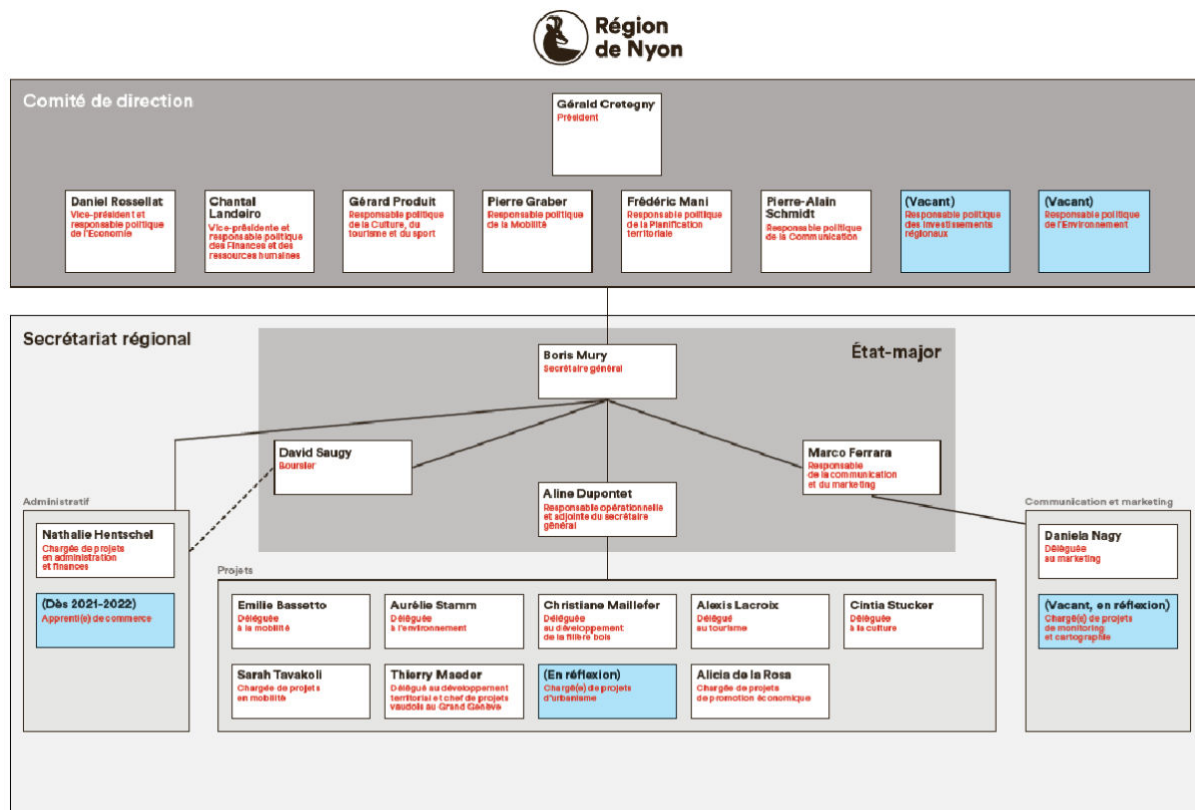
La suite de la restructuration de l'administration de l'association Région de Nyon

L'un des résultats importants de l'audit conduit était la restructuration de l'administration de l'association Région de Nyon que le CoDir avait mise en place en automne 2020 et qui s'est poursuivi au printemps 2021.

Actuellement, l'administration n'est plus organisée en fonction des différents dicastères politiques. Désormais, chaque collaboratrice et collaborateur contribue selon son métier et ses compétences à la mise en œuvre des décisions du CoDir.

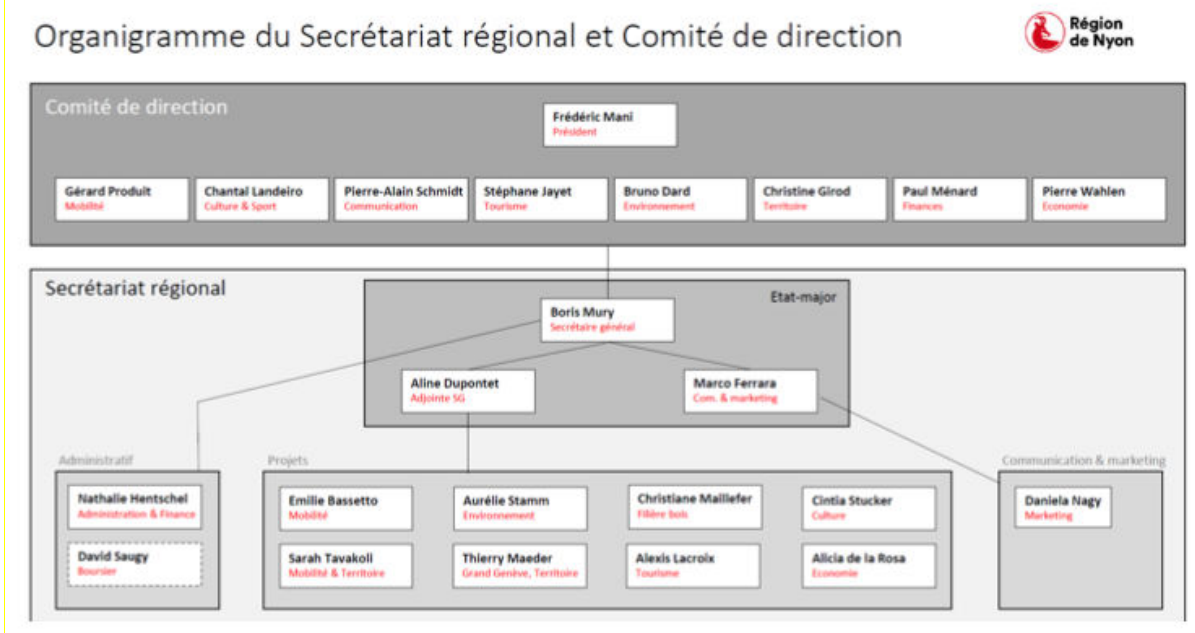
En réponse à une question de la CoGes, le CoDir confirme qu'il n'y avait pas de changements significatifs au sein du personnel du Secrétariat en 2021. Probablement un signe d'une certaine consolidation.

Graphique 1 - Organigramme de l'administration au 1er janvier 2021



Source : Information du CoDir, mai 2021

Graphique 2 - Organigramme de l'administration au 31 décembre 2021



Source : Information du CoDir, mai 2022

Répartition de la charge salariale par domaine politique et son financement

Selon une information reçue du CoDir en mai 2022, au 31 décembre 2021, les 11,3 équivalent plein temps (EPT) de l'administration se sont répartis comme suit :

- Administration 0,9 EPT
- Communication et monitoring 1,2 EPT
- Projets DISREN 0,6 EPT
- Affaires culturelles 0,65 EPT
- Tourisme 1,0 EPT
- Sports 0,1 EPT
- Mobilité 0,85 EPT
- Transport publics 1,3 EPT
- Service financier 0,6 EPT
- Développement territorial 1,5 EPT
- Promotion économique régionale 1,7 EPT
- Energie et environnement 0,9 EPT

Toujours selon une information du Codir reçue en mai 2022, pour compléter le financement des ces différents postes, l'association a perçu les subventionnements suivants des sources externes en 2021 :

- Pour son rôle de bureau d'agglomération (Grand Genève) : CHF 156'915
- Pour le fonctionnement général de l'association Région de Nyon au titre d'association régionale reconnue et la partie de promotion économique : CHF 236'880
- En outre, il y a un financement partiel par le Fonds TP ainsi qu'une convention entre les partenaires du programme tourisme de nature (la charge pour l'association étant de CHF 50'000 pour ce poste).

Pour plus de détails, veuillez-vous référer au rapport des Comptes 2021 ([préavis 12-2022](#)) ainsi qu'au Rapport de la Commission des finances y relatif.

Conclusion

Malgré le fait indéniable que l'impact de la pandémie COVID-19 sur le fonctionnement de l'administration en 2021 était toujours conséquent, la CoGes constate qu'une série de mesures prises au sein de la gouvernance et de l'administration à la suite de l'audit conduit de 2019 et 2020 commence à se faire remarquer. La nouvelle dynamique au sein du CoDir et de l'administration suite au renouvellement des autorités de fin juin 2021 a certainement joué un rôle significatif.

Il est cependant trop tôt pour tirer des conclusions quant à l'efficacité de la nouvelle structure de l'administration de l'association Région de Nyon.

Recommandation 1/2021

- La CoGes salue les efforts du CoDir et de l'administration visant une amélioration de la structure et de l'organisation du Secrétariat de l'association Région de Nyon. Afin de pouvoir mesurer l'impact et l'efficacité des mesures prises en 2021 et précédemment à la suite de l'audit conduit de 2019 et 2020, la CoGes recommande au CoDir de faire une évaluation interne approfondie de la structure organisationnelle en 2023 et de soumettre ses conclusions à la CoGes pour analyse et rapport.

4.2 L'association Région de Nyon et le tourisme régional

Observation

La CoGes ne peut que souligner l'excellent travail qu'a été fait par l'association Région de Nyon dans le cadre du développement du tourisme et du soutien accordé à ses acteurs pendant la pandémie.

Cela étant dit, il reste une question de gouvernance à traiter pour le futur. En effet, à la lecture du rapport annuel 2021, il ressort clairement que l'activité touristique est financée par trois sources différentes, (il en d'ailleurs de même pour la culture) :

- Le budget de Région de Nyon,
- Le financement via l'outil du DISREN,
- L'utilisation du Fonds FRET, qui est alimenté par la taxe de séjour et des résidences secondaires.

Si les deux premiers outils (budget et DISREN) demandent la validation des projets par le biais de préavis devant être acceptés par le Conseil intercommunal, le troisième (FRET) est à la seule discrétion du CoDir, qui peut s'appuyer sur un avis, non contraignant, de la Commission consultative du tourisme. Ce schéma est identique pour la culture et toute autre activité qui bénéficie d'une aide du FRET.

Dans son rapport de gestion 2021 la CoGes avait recommandé au CoDir d'améliorer la transparence sur l'utilisation du FRET (cf. recommandation 6/2020), mais cela n'est clairement plus suffisant, sachant que le montant à disposition du Fonds FRET est proche du budget annuel de l'association Région de Nyon.

Le Fonds régional d'équipements touristiques (FRET) et son règlement

Selon son [règlement](#), le Fonds FRET est destiné à financer des infrastructures touristiques, soit des investissements purs et sur une base unique.

Depuis déjà plusieurs années, une partie des fonds servent à financer les frais d'exploitations d'un certain nombre d'activités culturelles, Usine à gaz, FAR, Vision du réel, Casino de Rolle etc. Si le lien avec le tourisme est plus ou moins visible selon les organisations, cela reste en dehors de la notion d'investissements dans le sens du FRET.

La CoGes pense qu'en effet, la notion d'aider les communes et associations qui amène du tourisme dans la région semble totalement compatible avec l'idée de l'utilisation d'une taxe sur le tourisme. Pour cela, il est nécessaire de réviser son règlement. Cette révision, devrait prendre en compte un certain nombre de points pour améliorer la gouvernance, par exemple :

- Définir des ratios d'utilisation entre investissements et soutien annuel,
- Soumettre au Conseil intercommunal l'utilisation des fonds issus du FRET via un préavis (comme pour le DISREN), et
- Associer l'utilisation récurrente d'aide de manière claire et transparente au budget de l'association Région de Nyon.

La Commission consultative du tourisme

La CoGes souligne l'amélioration de la composition de cette Commission consultative qui répond notamment à un souhait formulé par le [postulat de Francis Costiou de juin 2020](#).

Cependant, au vu des montants traités sur la base des projets, mais surtout sur les aides aux différents acteurs au bénéfice de convention, il est de l'avis de la CoGes que les pouvoirs de la Commission consultative du tourisme soient étendus, par exemple, de la manière suivante :

- La commission doit passer d'un statut de commission consultative à commission permanente,
- Elle devrait rédiger un rapport sur les préavis présentés par le CoDir, et
- Elle devrait avoir un pouvoir de contrôle sur l'utilisation des fonds issus du FRET.

Les relations avec Région Nyon Tourisme (RNT), l'office régional du tourisme

L'association Région de Nyon dispose de son propre financement, via un pourcentage de la taxe de séjour et semble avoir sa propre autonomie. Pour la CoGes il n'est pas clair quel est le rôle de l'association Région de Nyon par rapport à l'association [Région Nyon Tourisme](#).

En 2021, comme en 2020 déjà, l'association Région de Nyon est intervenue via le FRET pour financer des actions de Région Nyon Tourisme, ce qui semble légitime au vu de la situation de pandémie que nous connaissons.

Pour mieux comprendre l'interaction entre les associations Région de Nyon et Région Nyon Tourisme et les autres acteurs touristiques, la CoGes souhaiterait qu'une présentation soit faite lors d'un prochain Conseil intercommunal pour permettre à toutes et tous d'avoir une vision juste de la situation.

Conclusion

L'association Région de Nyon a agi de manière adéquate face aux défis de la pandémie COVID-19 lors de l'exercice 2021, mais cela a également fait ressortir le manque de gouvernance sur la gestion et l'utilisation du FRET et l'éloigne encore un peu de l'art 5 du règlement du FRET qui exclut les projets qui relèvent du secteur commercial, politique ou religieux et les fêtes populaires et de société.

Recommandation 2/2021

- Pour mieux comprendre l'interaction entre les associations Région de Nyon et Région Nyon Tourisme et les autres acteurs touristiques, la CoGes souhaiterait qu'une présentation soit faite lors d'un prochain Conseil intercommunal pour permettre à toutes et tous d'avoir une vision juste de la situation.

Recommandation 3/2021

- Dans un but d'amélioration de la transparence et de la gouvernance, la commission de gestion recommande :
 - De proposer un nouveau règlement FRET, tenant compte des remarques faites par la CoGes dans son rapport sur la gestion en 2021 ([cf. chapitre 4.2](#)), et
 - De modifier le rôle et les compétences de la Commission consultative du tourisme, et
 - D'améliorer la coordination entre les différents acteurs du tourisme.2021.

5. Suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2021

La liste des recommandations émises par la CoGes en 2021, les commentaires du CoDir, ainsi que les remarques de la CoGes se trouvent dans l'[annexe 2](#) à la fin de ce rapport.

6. Le Rapport annuel 2021 de l'association Région de Nyon

Pour son rapport sur la gestion 2021, la CoGes a décidé de suivre la façon introduite l'année précédente quant à l'analyse du Rapport annuel 2021 du CoDir. Comme en 2020, les observations et conclusions ainsi que d'éventuelles recommandations ne concernent que les domaines de travail pour lesquels la CoGes a jugé utile et nécessaire de commenter.

6.1 Organes et outils	7
6.2 Mobilité	8
6.3 Territoire	9
6.4 Environnement	10
6.5 Économie	11
6.6 Tourisme	12
6.7 Culture	12
6.8 Sport	12
6.9 Communication	13
6.10 Finances	13

6.1 Organes et outils

Renouvellement des autorités

La CoGes félicite les membres du CoDir sortant (responsable du 1er janvier au 30 juin 2021) et entrant (responsable à partir du 1er juillet 2021) ainsi que le personnel du Secrétariat pour la manière dont ils ont répondu aux divers défis auxquels ils ont été confrontés en 2021, entre autres : la pandémie COVID-19 qui a continué à impacter le monde entier toute au long de l'année 2021, les élections communales du printemps 2021 avec le renouvellement des autorités intercommunales qui ont suivi, et la prise en charge de leurs responsabilités du nouveau CoDir à partir de l'été 2021. Des remerciements particuliers vont à l'attention du

Secrétaire général et de son équipe au Secrétariat : le personnel a su accompagner et gérer cette phase de transition dans des conditions difficiles.

Au début de la nouvelle législature, le Conseil intercommunal a également renouvelé son Bureau : une nouvelle équipe a pris ses responsabilités à partir du 1er juillet 2021. Ayant passé en revue son fonctionnement et divers processus, la CoGes note avec plaisir plusieurs améliorations dans l'organisation du travail du Conseil intercommunal, dont certains ont été recommandés régulièrement par la CoGes dans le passé.

Impact du COVID-19 à l'organisation du Secrétariat

Les expériences acquises depuis le début de la pandémie au printemps 2020 ont permis à l'équipe du Secrétariat de s'adapter aux conditions de travail contraignantes des autorités fédérales et cantonales. Comme en 2020, une priorité a été donnée au télétravail et aux visio-conférences, tout en garantissant une permanence dans les locaux de l'association à Nyon.

Depuis la levée des principales mesures, l'activité du Secrétariat est peu à peu revenue à ce qui était la normalité avant la pandémie. Cependant et sur la base des expériences positives faites, les collaboratrices et collaborateurs peuvent demander un taux de télétravail jusqu'à 40% du taux de leur activité.

Soutien octroyé liée à la pandémie COVID-19

Dans une réponse à la CoGes, le CoDir précise qu'à l'exception du plan de relance touristique [financé, comme en 2020, par le Fonds régional d'équipement touristique] il n'y avait pas de demandes particulières [adressées à l'association Région de Nyon] dues à la pandémie en 2021. Toutes les demandes reçues rentraient dans le cadre habituel et les montants octroyés ont été attribués selon les règles usuelles. En complément du soutien spécial COVID-19 disponible aux niveaux du canton de Vaud et de la Confédération, l'association s'est efforcée à continuer de soutenir les domaines les plus touchés, notamment le milieu de la culture en garantissant les soutiens octroyés malgré la difficulté de réaliser les prestations prévues.

Recommandation 4/2021

- La CoGes recommande au CoDir de lui fournir avant la fin de l'année 2022 un rapport détaillé sur le soutien octroyé aux entreprises de l'hôtellerie et gastronomie régionales à travers de financements par le Fonds régional d'équipement touristique (entreprise soutenu et montant octroyé en 2021) pour étude et rapport au Conseil intercommunal.

6.2 Mobilité

Transport public régional : lignes de bus transversales

Le CoDir confirme que le travail sur la mise en place de lignes transversales reste un objectif pour l'association Région de Nyon. Cependant, les récents retours des plusieurs communes membres semble obliger le CoDir à mettre ce projet en attente pour l'instant : selon le CoDir, la position de ces communes avait évolué avec les derniers éléments apportés sur le dossier. Au sujet des principaux coûts engagés, ceux-ci sont liés à la mobilisation de ressources humaines tant au niveau de [l'association Région de Nyon], des communes concernées et du canton. Le travail réalisé jusqu'à maintenant restera exploitable dans l'éventualité où les communes concernées décideraient de relancer le projet.

Mobilité du tourisme

Le projet concernant la gratuité des transports publics pour les touristes passant au moins une nuit (d'hôtel) dans la région a bien avancé en 2021 et plusieurs études et analyses ont été réalisées. L'objectif est de faire valider et préparer le lancement de ce projet en 2022 encore. Cependant, il ne prévoit pas d'offres combinées avec des entrées aux infrastructures de loisir (comme des piscines, des musées, du parc animalier) ou des réductions pour l'offre gastronomique du terroir. En revanche il serait tout à fait cohérent avec l'offre « avantages loisirs » de l'association Région de Nyon.

Application co-voiturage

Le CoDir précise qu'après avoir fait une analyse des applications disponibles sur le marché, il s'est rendu compte qu'aucune ne répondait complètement aux besoins des pendulaires pratiquant ou étant près à pratiquer le co-voiturage dans le district. Pour combler ce manque, lors de la création de l'[application Guichet- Mobile](#),

l'association Région de Nyon, en collaboration avec le prestataire, a fait développer un module spécifique pour le co-voiturage.

Stationnements P+R

Au moment de la rédaction de ce rapport, le Rapport final de la stratégie P+R du district de Nyon doit encore être validé par le groupe technique du projet. En outre, la Conseillère d'État en charge du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) doit encore officiellement approuver le nombre de places de parc prévues dans l'étude pour chaque site. Dès lors, les maîtres d'ouvrage pourront prétendre à la subvention cantonale.

Projet P+R à la Gare de Rolle

La planification et les études des parkings d'échange en gare de Rolle concernent uniquement la problématique des P+R et pas d'autres utilisations - une condition d'ailleurs pour que le canton cofiance ces études.

La définition d'une éventuelle mutualisation des places de parc avec d'autres usages (comme le tourisme de passage et les visiteurs) se fera plus finement au moment de la mise en œuvre de ce projet de P+R.

Projet P+R de la Givrine à Saint-Cergue

Au Col de la Givrine, le dimensionnement est désormais terminé. Les 143 places de parc du P+R de la Givrine sont potentiellement éligibles à un subventionnement cantonal.

Recommandation 5/2021

- La CoGes recommande au CoDir que les questions liées à la mobilité verte et en transport public soient étudiées en fonction de statistiques de déplacements récentes et/ou d'un sondage actuel.

6.3 Territoire

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

La CoGes note avec plaisir que l'association région de Nyon, par le biais de son Secrétariat, a été un appui administratif fort (et fortement sollicité par les communes membres) pour comprendre et analyser les enjeux territoriaux dans le district et propres à chaque commune membre.

Tableau 1 - Étapes importants en lien avec le développement de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Phase du développement	Calendrier
Développement de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités	
En 2021	
Diagnostic	Mi-septembre 2021
Consultation des municipalités	Mi-avril à fin juillet 2021
Élaboration de la majeure partie du volet stratégique	Décembre 2021
Prévu à partir de 2022	
Examen intermédiaire par les services cantonaux	Fin mars 2022
Consultation des municipalités	Fin mai 2022
Finalisation du volet stratégique	Mi-octobre 2022
Élaboration du volet opérationnel	Mi-octobre
Consultation des municipalités	Mi-octobre à fin décembre 2022
Examen préalable	Fin avril 2023
Adoptions par les communes	Fin décembre 2023
Validation par le Conseil d'État	Janvier 2024

Source : Information du CoDir, mai 2022

À noter qu'une planification plus détaillée est disponible auprès du Secrétariat sur demande. Ce document a également été communiqué aux communes membres.

Grand Genève

La CoGes note avec plaisir que le Rapport annuel 2021 du CoDir inclus des informations détaillées sur l'[Agglomération transfrontalière valdo-franco-genevoise « Grand Genève »](#) mettant ainsi en valeur cet aspect des domaines d'activité de l'association Région de Nyon. La CoGes comprend qu'il est intéressant pour le district de Nyon de participer, par l'intermédiaire de l'association Région de Nyon, au travail de l'agglomération Grand Genève, notamment pour de ressources supplémentaires de financement apportés par la Confédération et le Canton dès le moment qu'un projet régional est reconnu comme projet d'agglomération.

Grand Genève : PA4

La CoGes note qu'à cet égard six projets ont été reconnus comme tel et inscrits dans la liste des Projets d'agglomération 4 (PA4). Lors de son analyse de rapport annuel 2021, elle se demandait combien de ces projets concernent véritablement la mobilité douce ainsi qu'un aménagement plus vert.

En réponse, le CoDir précise que le PA4 propose trois mesures à réaliser à l'horizon de 2028 pour le district de Nyon :

- La requalification de la route cantonale 1 (RC1) entre Gland et Prangins comprend la réduction de la surface de chaussée dédiée aux automobiles, afin de créer de nouveaux cheminements vélos et piétons plus sécurisés et confortables.
- L'élargissement du Passage inférieur de la route d'Etraz à Nyon doit en premier lieu améliorer la cadence des véhicules du transport public desservant la gare de Nyon et de ménager un passage plus aisé des mobilités douces.
- La requalification de la Vy-Creuse et de la rue de Perron à Gland comprend la création de 1,2 km de cheminements cyclables et des aides à la traversée en localité.

En outre, le PA4 propose trois mesures à réaliser à l'horizon de 2032. Toutes protégées seuls par la commune de Nyon ; ces mesures s'inscrivent dans la stratégie de Nyon destinée à pacifier son centre historique (y compris piétonisation, réaménagement et végétalisation du cœur de la ville) et à limiter le trafic de transit en localité.

Grand Genève : PACA

A propos de PACA et les volontés politique de cette aménagement territorial, le CoDir précise que l'étude PACA (qui s'inscrit plus globalement dans la démarche Vision territoriale 2050) répond d'une part à la volonté exprimée par l'assemblée du Grand Genève de se doter d'une stratégie territorialisée en faveur de la transition écologique (afin notamment d'atteindre les objectifs des plans climats cantonaux). Et d'autre part à la nécessité pour l'agglomération de renouveler la partie stratégique de son projet d'agglomération, laquelle devrait être revue environ tous les douze mois selon les directives fédérales (la précédente stratégie datait de 2007). Elle préfigure donc les futures générations du projet d'agglomérations (PA5 à PA7).

Conduites en partenariat avec les autres institutions membres de l'agglomération Grand Genève, les études réalisées dans le cadre de cette Vision territoriale 2050 alimenteront les réflexions et stratégies de l'association Région de Nyon dans les domaines de l'aménagement territorial, de la mobilité et de l'environnement.

6.4 Environnement

Grand Genève : PACTE

La CoGes a interrogé le CoDir sur les axes d'études du Programme d'actions concertées pour la transition écologique (PACTE, suivi du [préavis 57-2020](#)) de l'agglomération Grand Genève, sur le contenu de la charte « Grand Genève en transition », ainsi que sur le bilan tiré par l'association Région de Nyon.

Dans sa réponse le CoDir énumère les axes suivants : gouvernance, stratégie, communication et sensibilisation, ainsi que concertation. La charte elle-même n'est pour l'instant pas validée et ne peut pas encore être diffusée. Toutefois, une version provisoire est disponible au Secrétariat sur demande.

Grand Genève : les Assises 2021

Le CoDir précise que les Assises sur la transition écologique ont eu lieu en version digitale en 2021 et ont été organisées par la métropole de Dunkerque, en France. Il ajoute qu'il faut noter que les Assises de 2018, qui ont été les premières assises organisées par Grand Genève ont abouti sur la signature du [Programme Pact'Air](#) et plusieurs engagements par les entreprises privées et les institutions françaises. En outre, deux bilans pour les Assises de 2018 sont disponibles au Secrétariat sur demande : un bilan général et un bilan pour la partie vaudoise (avec un retour spécifique de l'association Région de Nyon).

6.5 Économie

Répertoire d'entreprise

La CoGes note avec plaisir l'avancement de ce projet mais se demande si au lieu de créer une nouvelle plateforme qui implique des coûts de développement, d'implémentation et de configuration, pourquoi l'association n'avait pas cherché à utiliser le même système qu'utilise le Canton.

A ce sujet, le CoDir rappelle l'art 7c de la [Loi \[cantonale\] sur l'exercice des activités économique](#) (LEAE, RS 930.01) qui prévoit que « Les communes tiennent, avec l'aide du canton, un registre communal des entreprises ». Toutefois, toutes les entreprises n'ont pas l'obligation de s'inscrire au registre communal. En outre, le registre cantonal des entreprises est alimenté par les sources suivantes : la Feuille officielle suisse de commerce et du registre du commerce, le registre IDE (art 6, [Loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises](#), LIDE ; RS 431.03), le [Registre \[fédéral\] des entreprises et établissements](#) (REE), le registre cantonal des personnes, ainsi que les autorités cantonales, communales et les entreprises.

La [plateforme SiTi](#), mise en place récemment par le Canton, permettra aux communes d'ajouter les entreprises non répertoriées ou les établissements des entreprises basées ailleurs. La commune aura toujours la tâche de s'occuper de chercher les informations des entreprises ou établissements non répertoriés dans le registre cantonal ainsi que d'actualiser manuellement les informations des entreprises déjà inscrites. La plateforme SiTi ne permet pas d'ajouter des champs, qu'ils soient à usage statistique ou permettant une communication directe avec l'entreprise, ce qui limite les contacts et les potentielles actions à mettre en place.

En revanche, et toujours selon le CoDir, le registre des entreprises régional permettra que les entreprises actualisent elles-mêmes leurs fiches en ligne et aura comme mission les objectifs suivants :

- L'homogénéisation et facilitation de gestion en gardant l'autonomie communale
- L'analyse des informations aux niveaux régional et communal
- Rendre plus visibles les entreprises répertoriées qui souhaitent être affichées sur le site de l'association Région de Nyon
- Faire des économies d'échelle
- Faciliter la gestion des registres des entreprises communaux selon les exigences de la [Loi \[cantonale\] sur l'exercice des activités économique](#) (LEAE, RS 930.01)
- Mettre en place des mesures de promotion et de développement économiques par les communes et par l'association Région de Nyon

Il est d'ailleurs prévu de créer une plateforme bidirectionnelle entre la [plateforme SiTi](#) et le registre régional, afin d'actualiser régulièrement les informations de manière automatisée. L'association Région de Nyon est d'ailleurs en contact avec le Canton pour la création de cette passerelle, mais il y avait quelques délais. Pour le suivi au niveau du Secrétariat, c'est le personnel en charge de la promotion économique et la responsable opérationnelle qui sont responsables.

Pour le développement de l'outil, un appel d'offres sur invitation avait été lancé. Sur cinq invitations, une seule avait réagi et soumis une offre. Les autres l'ont décliné pour des raisons variées : une surcharge de travail, le projet ne correspondait pas à leur expertise clef, ou encore qu'il s'agit d'un projet trop grand ou trop petit.

Développement économique

En réponse à une question de la CoGes, le CoDir confirme que les conditions pour obtenir une aide sur la base de la [Loi \[cantonale\] sur l'appui au développement économique](#) (LADE, RS 900.05) sont [définis par le Canton](#). Pour l'instant, une seule entreprise a obtenu ce type d'aide, ayant été la seule éligible parmi les entreprises qui avaient contacté l'association Région de Nyon. Le CoDir précise encore, que les enveloppes octroyées aux entreprises ne peuvent pas dépasser la somme de CHF 50'000 par année civile, ni CHF 100'000 pour une période de cinq ans à compter de la date d'octroi de la première aide.

Immobilier commercial

Interrogé sur ce phénomène, le CoDir ne trouve pas d'explication justifiant la diminution des démarches de recherche de locaux par des entreprises désirant s'installer dans la région, alors que la demande des terrains a visiblement augmenté.

Formation professionnelle

La CoGes note avec plaisir que l'association Région de Nyon continue à soutenir la formation professionnelle dans la région. Au sujet de l'outil AppApp qui est un outil d'accompagnement que s'adresse à des groupes

d'apprentis rencontrant des difficultés dans une filière enseignée en formation professionnelle, le CoDir précise que l'association Région de Nyon finance à hauteur d'environ 35% les prestations AppApp. Il y a en outre chaque année un bilan dans lesquels est analysé la satisfaction des apprentis ainsi que des répétiteurs.

Programme de promotion de la Filière bois régionale

Suite à des articles dans la presse (par exemple dans le [journal 24heures du 26 novembre 2021](#) et le [journal 24heures du 23 mai 2022](#)), la CoGes s'interrogeait sur la situation du Programme de promotion de la filière bois régionale, notamment par rapport à une autosuffisance de la région en matière première pour qu'elle n'ait pas besoin d'apporter du matériel de loin, en considérant que, selon [bois-durable.ch](#), le canton abrite 10% des arbres des forêts suisses.

En réponse, le CoDir donne quelques informations complémentaires au sujet de l'activité concernant la Filière du bois.

Au sujet du programme :

- Le programme de promotion de la filière bois régionale concentre ses activités sur la filière du bois de service. La filière courte du bois de service doit relever de nombreux défis aussi divers que la disparition des scieries, le manque de deuxième transformation, les besoins en surface de production et de stockage, la nécessité de leviers financiers pour investir dans des installations, les contraintes des marchés publics, etc. Ce sont ces éléments qui sont adressés par le programme par des mesures de soutien aux entreprises, de soutiens aux maîtres de l'ouvrage et de sensibilisation.
- Dans le cadre d'une étude sur les besoins pour le maintien et le développement des scieries dans le canton de Vaud, le programme a mis en évidence qu'un des enjeux importants pour les petites scieries est de valoriser l'entier de la grume, c'est-à-dire également les sous-produits comme bois énergie.

Au sujet des ressources de bois en Suisse :

- Il est souvent question de pénurie de bois, mais la forêt suisse augmente son capital bois (accroissement de bois sur pied) de 10 millions de m³ alors que seulement 5 millions de m³ sont exploités. Une exploitation plus importante nécessitera néanmoins des moyens supplémentaires pour atteindre des endroits moins accessibles.

6.6 Tourisme

Pour une analyse plus approfondie de ce domaine d'activité, merci de vous référer au [chapitre 4.2](#) de ce rapport.

6.7 Culture

Complétant l'information publiée dans son rapport annuel 2021, le CoDir précise que l'association Région de Nyon avait reçu 34 demandes de soutien culturel ponctuel durant l'année écoulée. 26 demandes ont été traitées favorablement avec un montant total de CHF 43'500 ; deux demandes ont pour cause d'annulation du projet, et six demandes n'ont pas été soutenues, les projets étant hors critères, trop faibles, sans liens étroits avec la région, ou basés dans une commune non-membre. Tous ces six projets ont été préavisés négativement par la Commission consultative de culture.

6.8 Sport

Politique régionale de sport

Notant que l'actuel politique régional du sport avaient été fixé pour la période 2016-2021, la CoGes se demandait si c'était prévu de revoir et reformuler la politique régionale du sport pour la législature en cours. Le CoDir confirme que la politique régionale du sport n'a pas été revue en 2021. Ajoutant que c'est effectivement un objectif de l'association Région de Nyon, par ailleurs présenté dans le [programme de législature 2021-2026](#).

Soutien régional au sport

Complétant l'information publiée dans son rapport annuel 2021, le CoDir précise que l'association Région de Nyon avait reçu 10 demandes de soutien, dont quatre ont été refusées pour des motifs divers (essentiellement :

hors critères, hors délai, ou projet trop imprécis). Les quatre projets non-soutenus ont été préavisés négativement par la Commission consultative de sport.

Après une année « blanche », CHF 37'904 ont été investis sur les CHF 60'000 portés au budget 2021.

6.9 Communication

La CoGes note avec plaisir la continuité du développement positif des activités dans le service transversal de la communication. Elle regrette que le Rapport annuel 2021 ne traite principalement que de la communication s'adressant à un public externe. Les différentes mesures prises pour développer davantage le progrès dans la communication interne auraient certainement mérité d'être mieux soulignées dans le rapport annuel.

Recommandation 6/2021

- La CoGes reste toujours convaincue qu'un aperçu des préavis approuvés et des différentes initiatives des membres du Conseil intercommunal déposées pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi. Elle renouvelle ainsi ses recommandations 7/2019 et 5/2020 formulées précédemment et espère que le CoDir inclus dans ses futurs rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant notamment l'avancement de chaque projet.

6.10 Finances

La CoGes note avec plaisir que le Rapport annuel 2021 contient pour la deuxième fois un bref aperçu de la situation financière. La CoGes est convaincue que cette pratique introduite dans le rapport annuel 2020 suite à une recommandation de la CoGes contribue à une meilleure compréhension de l'ensemble des activités de l'association Région de Nyon.

7. La Commission de gestion en 2021

En vertu de l'art 16 al 2 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#) la CoGes s'est réunie au début de l'année 2021 pour évaluer le travail de la CoGes 2016-2021 concernant l'exercice précédent et pour fixer ses priorités en vue de la rédaction du présent rapport.

Au moment de la rédaction finale du présent rapport en mai 2022, la CoGes du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon se composait de : Lucia Conti (née Suvà ; Rolle, CC), Cédric Gorgerat (Gingins, CC), Valérie Issumo (Marchissy, MUN), Damien Richard (Longirod, MUN), Raoul Sanchez (Eysins, MUN), Rupert Schildböck (rapporteur, Gland, CC), et Philippe Thévenot (président, Begnins, CC).

- [L'annexe 4](#) donne un aperçu chronologique du travail de la CoGes menant à la rédaction et présentation du présent rapport.
- [L'annexe 5](#) présente la composition de la CoGes depuis le début de la législature.

8. Résumé des recommandations émises en conclusion de l'analyse

Sur la base de ses observations et analyses concernant la gestion de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, la CoGes émet les recommandations suivantes :

Recommandations émises en 2022	
Recommandation 1/2021	La CoGes salue les efforts du CoDir et de l'administration visant une amélioration de la structure et de l'organisation du Secrétariat de l'association Région de Nyon. Afin de pouvoir mesurer l'impact et l'efficacité des mesures prises en 2021 et précédemment à la suite de l'audit conduit de 2019 et 2020, la CoGes recommande au CoDir de faire une évaluation interne approfondie de la structure organisationnelle en 2023 et de soumettre ses conclusions à la CoGes pour analyse et rapport.
Recommandation 2/2021	Pour mieux comprendre l'interaction entre les associations Région de Nyon et Région Nyon Tourisme et les autres acteurs du tourisme, la CoGes souhaiterait qu'une présentation soit faite lors d'un prochain Conseil intercommunal pour permettre à toutes et tous d'avoir une vision juste de la situation.

Recommandation 3/2021	<p>Dans un but d'amélioration de la transparence et de la gouvernance, la commission de gestion recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De proposer un nouveau règlement FRET, tenant compte des remarques faites par la CoGes dans son rapport sur la gestion en 2021 (cf. chapitre 4.2), ▪ De modifier le rôle et les compétences de la Commission consultative du tourisme, et ▪ D'améliorer la coordination entre les différents acteurs du tourisme.2021.
Recommandation 4/2021	<p>La CoGes recommande au CoDir de lui fournir avant la fin de l'année 2022 un rapport détaillé sur le soutien octroyé aux entreprises de l'hôtellerie et gastronomie régionales à travers de financements par le Fonds régional d'équipement touristique (entreprise soutenu et montant octroyé en 2021) pour étude et rapport au Conseil intercommunal.</p>
Recommandation 5/2021	<p>La CoGes recommande au CoDir que les questions liées à la mobilité verte et en transport public soient étudiées en fonction de statistiques de déplacements récentes et/ou d'un sondage actuel.</p>
Recommandation 6/2021	<p>La CoGes reste toujours convaincue qu'un aperçu des préavis approuvés et des différentes initiatives des membres du Conseil intercommunal déposées pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi. Elle renouvelle ainsi ses recommandations 7/2019 et 5/2020 formulées précédemment et espère que le CoDir inclus dans ses futurs rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant notamment l'avancement de chaque projet.</p>

9. Liste des annexes

En complément d'information de son rapport la CoGes présente les annexes suivantes :

- [Annexe 1](#) La composition des Commissions consultatives du Comité de direction au 31 décembre 2022
- [Annexe 2](#) Recommandations de la Commission de gestion émises dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2020 : suivi par le Comité de Direction et remarques de la CoGes
- [Annexe 3](#) Préavis et propositions individuelles présentés, étudiés et traités en 2021
- [Annexe 4](#) Calendrier de travail de la Commission de gestion entre janvier et juin 2021
- [Annexe 5](#) Composition de la Commission de gestion pendant la législature 2021-2026

10. Projet de décision

- **Sur la base** de son rapport sur la gestion de l'exercice 2021,
- **En connaissance** du Rapport annuel 2021 du Comité de direction (rapport de gestion sur l'exercice de l'association Région de Nyon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 dans le sens de la loi et de l'art 27 des Statuts de l'association Région de Nyon),
- **Ayant considéré** les informations données par le Comité de direction concernant le suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2021, et en réponse aux questions posées dans le cadre de son analyse de l'exercice 2021,
- **Et vous référant** aux recommandations qu'elle émet en conclusion de son analyse sur la gestion de l'exercice 2021 de l'association Région de Nyon, ainsi qu'aux réponses du Comité de direction à ces recommandations,

La Commission de gestion chargée d'examiner la gestion de l'exercice 2021 de l'association Région de Nyon, à l'unanimité de ses membres,

- **Recommande** que le Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon décide d'approuver la gestion du Comité de direction de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 de l'association Région de Nyon, et de lui donner décharge.

Pour la Commission de gestion :

Lucia Conti

Cédric Gorgerat

Valérie Issumo

Damien Richard

Raoul Sanchez

Rupert Schildböck (rapporteur)

Philippe Thévenot (président)



Annexe 1

La composition des Commissions consultatives du Comité de direction au 31 décembre 2022

Nom	Rôle	Raison	Commentaire du CoDir (mai 2022)
Commission consultative de sport			
Représentants des milieux professionnels			
Caroline Girardet	Membre	Entraîneuse de natation et du sauvetage. Ancienne sportive d'élite de natation. Spécialisée en diététique sportive.	
Frédéric Labaune	Membre	Directeur sport-étude de SwissSki. Ancien sportif d'élite d'escrime. Entraîneur dans différentes disciplines (escrime, tennis, course automobile, basketball, ski cross, ski alpin).	
Loan Morand	Membre	Préparateur physique et entraîneur assistant de basketball en LNA et LNB. Ancien sportif d'élite de basketball.	
Kevin Widmer	Membre	Enseignant de gym et entraîneur d'athlétisme. Ancien sportif d'élite d'athlétisme.	
Simon Progin	Membre	Sportif d'élite et champion de trampoline.	
Christophe Botfield	Membre	Conseiller pédagogique au Service de l'éducation physique et du sport (DIES) du Canton de Vaud. Maître d'éducation physique.	
Représentante de l'association Région de Nyon			
Chantal Landeiro	Représentante du CoDir	Responsable politique pour le domaine du sport.	
Commission consultative de la culture			
Représentants des milieux professionnels			
Sébastien Dubugnon	Membre, milieu professionnel	Membre du comité de PETZI - Fédération suisse des clubs et des festivals de musiques actuelles	
Zoé Cadotsch	Membre, milieu professionnel	Artiste	
Andrea Bras Lopo	Membre, milieu professionnel	Journaliste culturelle et rédactrice en chef adjointe à NRTV	
<i>Note : deux places du milieu professionnel à repourvoir</i>			
Représentants de communes			
Monique Dubey	Membre, représentante des communes	Cheffe du Service des affaires culturelles, Commune de Nyon	
N. N.	Membre, représentant des communes	Commune de Rolle	Nouveau représentant à nommer à la suite des changements de législature et de la composition de la municipalité
<i>Note : la Commune de Gland n'est plus représentée à la Commission, sa Cheffe de service des affaires culturelles étant responsable du Théâtre de Grand-Champ qui est à présent bénéficiaire des soutiens réguliers</i>			

Représentants de l'association Région de Nyon			
Chantal Landeiro	Présidente	Responsable politique pour le domaine de la culture	
Cintia Stucker	Secrétaire	Déléguée à la culture	
Commission consultative du tourisme			
<i>Note : le rôle et la composition de cette commission sont définis dans le Règlement du Fonds régional d'équipement touristique (FRET)</i>			
Représentant de l'association Région de Nyon			
Stéphane Jayet	Président	Responsable politique pour le domaine du tourisme	
Membres exécutifs représentant les communes disposant d'un bureau de tourisme			
Daniel Rosselat	Membre	Syndic, Nyon	
Giorgio Micello	Membre	Ancien conseiller municipal, Rolle	
Carole Morina	Membre	Conseillère municipale, Saint-Cergue	
Thomas Marchand	Membre	Conseiller municipal	
Membres exécutifs issus des quatre sous-régions du district (désignés par les communes)			
Roberto Dotta	Membre	Sous-région Terre Sainte	
Chantal Maurer	Membre	Sous-région Lac-Vignoble	
Valérie Issumo	Membre	Sous-région Jura-Lac	
Christel Burri	Membre	Sous-région Asse et Boiron	
Membres exécutifs issus des quatre sous-régions représentant le Conseil intercommunal (élus par le Conseil intercommunal)			
Stéphane Borella	Membre	Sous-région Terre Sainte	
Jacques Tschudin	Membre	Sous-région Lac-Vignoble	
Sylvie Müller	Membre	Sous-région Jura-Lac	
Francis Costiou	Membre	Sous-région Asse et Boiron	
Représentants des milieux professionnels (avec voix consultative)			
Didier Miéville	Membre	Directeur, Région Nyon Tourisme	
Christoph Zen Ruffinen	Membre, milieux de l'hôtellerie	Directeur, Everness Hotel & Resort, Chavannes-de-Bogis Président, Hôtellerie Suisse La Côte	
Pierre-Alain Couvreu	Membre, milieux culturels	Président de l'association Usine à Gaz, Nyon Ancien syndic, Vich Ancien membre du Comité de direction et ancien conseiller intercommunal de l'association Région de Nyon	
Michel Gauthier-Clerc	Membre, milieux environnementaux	Directeur, Parc animalier La Garenne, Le Vaud	

Source : Information du CoDir, mai 2022

Annexe 2

Suivi des Recommandations de la Commission de gestion émises dans son Rapport sur la gestion de l'exercice 2020 : suivi du Comité de direction et remarques de la Commission de gestion

Recommandations émises en 2021	Commentaires du CoDir (juin 2021)	Remarques de la CoGes (mai 2022)
<p>Recommandation 1/2020</p> <p>La CoGes recommande que le CoDir formalise la stratégie des ressources humaines de l'association Région de Nyon en tant qu'institution formatrice et envisage d'utiliser cette stratégie comme élément de communication.</p> <p>Toutefois, si l'association Région de Nyon peut être ressentie comme « tremplin » ou formatrice de la « jeunesse », il faudrait qu'elle s'assure que les postes clés puissent être pérennes afin que l'association Région de Nyon bénéficie d'une constante force vive (suivi des dossiers, mémoire vivante, etc.).</p>	<p>Le Comité de direction tient particulièrement à ce rôle d'institution formatrice. Il est bien conscient de la difficulté de garantir le bon équilibre entre le maintien des postes clés et la volonté d'être perçue comme un tremplin pour lancer une carrière professionnelle.</p> <p>Le CoDir va étudier le meilleur moyen de formaliser cette stratégie et prend bonne note de communiquer sur celle-ci.</p>	<p>En attendant des informations sur le progrès réalisé en 2021.</p>
<p>Recommandation 2/2020</p> <p>La CoGes recommande que le CoDir améliore dans son rapport annuel ainsi que dans les comptes annuels la visibilité sur les différentes sources de financement (internes, fonds dédiés, et sources externes, notamment) et qu'il étudie la possibilité de mettre en place un système de gestion de projet avec l'imputation des frais et des sources de financement.</p>	<p>Le Comité de direction a déjà mis beaucoup d'efforts ces derniers exercices afin d'améliorer au mieux la transparence dans ses comptes. Une séance sur ce point devra être organisée entre le CoDir, la CoGes ainsi que la CoFin afin de mieux préciser les attentes de chacun.</p>	<p>La CoGes regrette que la séance n'ait pas pu être réalisée en 2021 et espère qu'elle pourra avoir lieu avant la fin de l'année 2022.</p>
<p>Recommandation 3/2020</p> <p>Par souci d'une meilleure transparence et en complément de data habituellement publiés en forme d'annexe aux comptes annuels (cf. annexe 1.6, préavis 69 2021), la CoGes recommande que le CoDir inclue dans son Rapport annuel une information succincte sur le suivi des projets d'investissement antérieurs à cinq ans.</p>	<p>Dans son rapport annuel, le Comité de direction met en avant toutes les activités liées aux projets d'investissement qui ont eu un impact sur l'année écoulée. Le détail financier des projets d'investissement actuels ou antérieurs est suivi par la Commission des finances de notre association.</p>	<p>Traitée</p>
<p>Recommandation 4/2020</p> <p>La CoGes constate avec regret que le CoDir n'a toujours pas mis à sa disposition le deuxième volet des conclusions de l'audit que la société Habilis Conseils SA avait conduit entre automne 2019 et printemps 2020, et ceci malgré la promesse faite à plusieurs reprises.</p>	<p>Le rapport de la société Habilis Conseil SA a été remis à la CoGes le 11 juin 2021. Le CoDir rappelle que ce document est strictement confidentiel et uniquement à usage interne de la commission.</p>	<p>Traitée</p>
<p>Recommandation 5/2020</p> <p>La CoGes reste convaincue qu'un résumé des préavis approuvés pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi. Elle renouvelle ainsi sa recommandation 7/2019 recommandant au CoDir qu'il inclue dans ses futurs rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant également l'état d'avancement de chaque objet.</p>	<p>La mention des préavis concernés a été introduite ces dernières années dans les pages thématiques respectives, avec dans le PDF un hyperlien cliquable conduisant à la page internet du préavis contenant toute la documentation. Le Comité de direction fera son possible pour inclure les résumés des préavis votés pendant l'année écoulée dans la partie Organes et outils du Rapport annuel dès l'édition 2021.</p>	<p>La CoGes regrette que le rapport annuel 2021 ne contient toujours pas des préavis approuvés pendant l'exercice écoulé. Elle espère que le CoDir tiendra sa promesse et ajoutera ces informations dans son rapport annuel 2022.</p> <p>Afin de permettre quand même une meilleure analyse de suivi, merci de consulter le tableau en annexe 3, préparé par la CoGes.</p>

<p>Recommandation 6/2020</p> <p>La CoGes réitère sa recommandation 9/2019 et recommande que le CoDir soit plus pointu et plus transparent dans sa gestion des subventionnements par le biais du Fonds régional affecté au programme de réorganisation des transports publics (Fonds TP).</p>	<p>Le Comité de direction a travaillé en totale transparence avec la CoGes sur ce dossier et a mis à disposition de celle-ci tous les documents existants demandés. Il rappelle toutefois, comme présenté par le Canton lors d'une séance organisée le 4 juin 2020 en présence de la CoGes que : « le commanditaire de l'offre reste le Canton de Vaud. Le financement de ces prestations ne donne pas un droit d'accès aux données financières des offres. »</p> <p>Lors d'une prochaine séance, il sera demandé à la CoGes de préciser ce point afin d'identifier s'il est possible d'améliorer nos processus.</p>	<p>En cours.</p>
<p>Recommandation 7/2020</p> <p>La CoGes propose au CoDir de faire une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal sur le thème : « Les réseaux agro-écologiques dans le district de Nyon et l'association Région de Nyon », afin que les membres du Conseil intercommunal puissent se familiariser avec cet aspect de l'activité de l'association Région de Nyon.</p>	<p>Les préavis 67-2021 et 68-2021 soumis au vote du Conseil intercommunal le 17 juin 2021 sont extrêmement riches en informations sur le fonctionnement des réseaux agroécologiques. Une présentation de ces réseaux sera effectuée lors de ce Conseil intercommunal. Si la Commission de gestion souhaite un complément, une seconde présentation pourra être organisée lors d'une prochaine séance du CI.</p>	<p>Traitée</p>
<p>Recommandation 8 /2020</p> <p>La CoGes recommande que le CoDir - en étroite concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal - publie sur le site web de l'association Région de Nyon les synthèses des séances du Conseil intercommunal, qui ne sont actuellement envoyées qu'aux membres du Conseil.</p>	<p>Au cours de cette législature, plusieurs nouveautés ont été introduites pour remplir les différents besoins, constatant qu'il existe différents publics-cibles. Le PowerPoint projeté en direct et contenant désormais tout le fil de la séance est rendu public sur internet à des fins de transparence. Afin de faciliter le travail des élus et encourager leur restitution dans les communes, un PowerPoint de synthèse leur est fourni pour les outiller vis-à-vis des délibérants communaux : ce format n'est toutefois pas pensé pour le grand public. A l'attention de la population, l'information se fait sous forme d'articles d'actualité publiés après les séances du Conseil intercommunal afin de rendre compte des décisions de manière compréhensible : ces articles sont relayés par la newsletter et sur les réseaux sociaux et proposent des liens vers la documentation politique.</p>	<p>Traitée</p>

État au 31 mai 2022

Annexe 3

Préavis et propositions individuelles présentés, étudiés et traités en 2021

Document	Titre	Domaine	Dépôt	Débat	Montant alloué	État au 31 décembre 2020
Préavis 61-2021-DISREN	Demande de crédit de CHF 268'811 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Coppet.	Mobilité, Investissements régionaux	4 mars 2021	Retiré avant débat.		Retiré
Préavis 62-2021	Demande de crédit de CHF 316'216.40 pour le soutien au fonctionnement du réseau VLS "Région de Nyon" jusqu'à fin juin 2025.	Mobilité	4 mars 2021	4 mars 2021 Adopté, tel qu'amendé		Traité
Préavis 63-2021	Acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil intercommunal.	Présidence	4 mars 2021	4 mars 2021 Adopté	CHF 19'000	Traité
REP POS F Costiou 2020	Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos Communes.	Tourisme	4 juin 2020	4 mars 2021 Renvoyé à une commission pour étude et rapport		En cours
Préavis 64-2021	Approbation du projet d'agglomération Grand-Genève de 4 ^e génération.	Territoire	29 avril 2021	29 avril 2021 Adopté		Traité
Préavis 65-2021-DISREN	Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine : parkings, abords et accès	Tourisme, Investissements régionaux	29 avril 2021	29 avril 2021 Adopté	CHF 1'134'659	Traitée
Préavis 66-2021-DISREN	Demande de crédit de CHF 312'352 pour le réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Rolle	Mobilité, Investissements régionaux	29 avril 2021	29 avril 2021 Adopté	CHF 312'352	Traité
RAPP POS F Costiou 2020	Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos Communes.	Tourisme	4 juin 2020	29 avril 2021 Conclusions du rapport accepté		Traité

Préavis 67-2021-DISREN	Demande de crédit de CHF 102'697 pour la seconde phase du réseau agroécologique Cœur de la Côte	Environnement, Investissements régionaux	17 juin 2021	17 juin 2021 Adopté	CHF 102'697	Traité
Préavis 68-2021-DISREN	Demande de crédit de CHF 84'803 pour la seconde phase du réseau agroécologique Nyon Région	Environnement, Investissements régionaux	17 juin 2021	17 juin 2021 Adopté	CHF 84'803	Traité
Préavis 69-2021	Comptes 2020	Finances	17 juin 2021	17 juin 2021 Adopté		Traité
Rapport annuel 2020	Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2020 de l'association Région de Nyon	Gouvernance	17 juin 2021	17 juin 2021 Accepté		Traité
Préavis 70-2021	Participation de CHF 70'000 à la poursuite du financement des bus nocturnes pour 2022-2023	Mobilité	17 juin 2021	17 juin 2021 Accepté	CHF 70'000	Traité
Préavis 71-2021	Cautionnement de Télé-Dole SA	Tourisme, Finances	17 juin 2021	17 juin 2021 Accepté		Traité
MOT C Gorgerat 2021	Pour une indemnisation (jetons de présence) des délégué(e)s au Conseil intercommunal de la Région de Nyon.	Gouvernance, Finances	17 juin 2021	17 juin 2021 Renvoyé au CoDir pour étude et rapport		En cours
Début de la nouvelle législature 2021-2026						
Préavis 1-2021	Autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026	Gouvernance	16 septembre 2021	16 septembre 2021 Adopté		Traité
Préavis 2-2021	Compétences du Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes pour la législature 2021-2026.	Gouvernance	16 septembre 2021	16 septembre 2021 Adopté		Traité
Préavis 3-2021-DISREN	Demande de crédit de CHF 364'581 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Coppet.	Mobilité	16 septembre 2021	16 septembre 2021 Adopté	CHF 364'581	Traité
Préavis 4-2021	État financier du fonds TP régional 2010-2020.	Mobilité	16 septembre 2021	16 septembre 2021 Adopté		Traité

Préavis 5-2021	Participation de CHF 560'000 pour l'accompagnement opérationnel du programme TP.	Mobilité	16 septembre 2021	16 septembre 2021 Adopté	CHF 560'000	Traitée
Préavis 6-2021	Budget 2022	Finances	15 décembre 2021	15 décembre 2021 Adopté tel qu'amendé		Traité
Préavis 7-2021	Indemnités 2022-2026 du/de la président(e) et du/de la secrétaire du Conseil intercommunal, des membres des commissions ainsi que des membres du Comité de direction.			15 décembre 2021 Adopté tel qu'amendé		Traité
Préavis 8-2021	Participation de CHF 738'945 pour le réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle en faveur des transports publics.	Mobilité	15 décembre 2021	15 décembre 2021 Adopté	CHF 738'945	Traité
Préavis 9-2021	Demande de crédit de CHF 280'000 pour soutenir les activités du Casino Théâtre de Rolle durant la période 2022-2025.	Culture	15 décembre 2021	15 décembre 2021 Adopté	CHF 280'000	Traité
POS M Girardet 2021	Création d'une convention pour sauver les pistes de ski de Saint-Cergue	Tourisme	15 décembre 2021	15 décembre 2021 Renvoyé au CoDir pour étude et rapport		En cours
REP MOT C Gorgerat (via le préavis 7-2021) Rapport sur la réponse	Pour une indemnisation (jetons de présence) des délégué(e)s au Conseil intercommunal de la Région de Nyon.	Gouvernance, Finances	15 décembre 2021	15 décembre 2021 Réponse acceptée		Traité

État au 31 décembre 2021

Source : informations publiées sur le site web de l'association Région de Nyon (consulté en mai 2022)

Annexe 4

Calendrier du travail de la Commission de gestion entre octobre 2021 et juin 2022

Date et lieu	Activité
21 octobre 2021, Nyon	Réunion informelle à la mémoire de Patrick Bréchon, décédé en août 2021.
15 décembre 2021, Nyon	Élection par le Conseil intercommunal de Lucia Suvà (CC Rolle) comme membre de la CoGes, succédant ainsi à Patrick Bréchon.
8 mars 2022, Nyon	Réunion de travail pour évaluer le travail de la CoGes en 2021 et planifier son travail en 2022 ; identification des thèmes phares à développer pour son rapport sur la gestion 2021.
11 avril 2022, par courriel	Réception du premier projet du rapport annuel 2020 du CoDir.
12 avril 2022, Nyon	Réunion de travail avec des représentants du CoDir et le Secrétaire général pour échanger sur le projet de Rapport annuel 2021 du CoDir.
	Travail individuel d'analyse - lecture du premier projet du rapport annuel 2021 du CoDir, formulation des projets de question et de clarification à soumettre au CoDir.
3 mai 2022, site web	Publication du Rapport annuel 2021 du Codir
	Travail individuel d'analyse - lecture du premier projet du rapport annuel 2021 du CoDir, formulation des projets de question et de clarification à soumettre au CoDir.
	Travail individuel de rédaction par le rapporteur du projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2021.
11 mai 2022, Nyon	Réunion de travail reporté
24 mai 2022, Nyon	Réunion de travail pour préparer les questions à envoyer au CoDir
24 mai 2022, par courriel	Envoi du catalogue des questions et demande d'information au CoDir
28 mai 2022, par courriel	Réception des réponses du CoDir au catalogue des questions et demande d'information
	Travail individuel d'analyse - analyse de réponse au catalogue des questions.
	Travail individuel de rédaction par le rapporteur du projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2021.
1 ^{er} juin 2022, Nyon	Réunion de travail - échanges sur le deuxième projet de rapport.
	Travail individuel de rédaction par le rapporteur du projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2021.
	Travail individuel de relecture et finalisation du projet de rapport.
7 juin 2022, via ZOOM	Réunion de révision (président et rapporteur) - révision finale du projet final du rapport sur la gestion de l'exercice 2021.
10 juin 2022, par courriel	Envoi de la version finale du Rapport de la CoGes sur la gestion de l'exercice 2020 au Bureau du Conseil intercommunal, avec copie au CoDir et au Secrétaire général
23 juin 2022, Chavannes-de-Bogis	Présentation des conclusions du Rapport de la CoGes sur la gestion de l'exercice 2021 lors de la séance du Conseil intercommunal.

État au 31 mai 2022

Annexe 5

Composition de la Commission de gestion pendant la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026

Rapport 2021	Rapport 2022	Rapport 2023	Rapport 2024	Rapport 2025
Patrick Bréchon Président, Conseiller communal, Rolle, Lac-Vignoble Élection 30 juin 2021 Décédé 18 août 2021				
Lucia Conti (née Suvà) Conseillère communale, Rolle, Lac-Vignoble Élection 15 décembre 2021				
Cédric Gorgerat Conseiller communal, Gingins, Jura-Lac Élection 30 juin 2021				
Valérie Issumo Conseillère municipale, Marchissy, Jura-Lac Élection 30 juin 2021				
Damien Richard Conseiller municipal, Longirod, Jura-Lac Élection 30 juin 2021				
Raoul Sanchez Conseiller municipal, Eysins, Asse et Boiron Élection 30 juin 2021				
Rupert Schildböck rapporteur, Conseiller communal, Gland, Lac-Vignoble Élection 30 juin 2021				
Philippe Thévenot président, Conseiller communal, Begnins, Jura-Lac Élection 30 juin 2021				

État au 31 mai 2022

